



FOYER SOCIO-ÉDUCATIF DU  
COLLÈGE DR. J.M.G. ITARD  
Association de loi 1901

N° SIRET : 80942180300010

Adresse :

Collège Dr. J.M.G. Itard  
Avenue Flourens Aillaud  
BP18  
04700 ORAISON

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2024

Présents : 11 (cf. liste d'émargement)

Excusés sur procurations : 4

Ordre du jour :

- 1) Présentation du budget prévisionnel 2024-2025
- 2) Examen de demandes de subventions urgentes
- 3) Organisation des actions 2024-2025
- 4) Questions et remarques diverses

La séance est ouverte à 17h00.

En l'absence de la Présidente Florence GUILLOT, la séance est présidée par le Trésorier Kévin FOURMANN. L'ordre du jour est rappelé.

Notre blog :



<https://ent04.fr/blog/pub/fse-college-dr-jmq-itard>

### 1) Présentation du budget prévisionnel 2024-2025

Le Trésorier du F.S.E. commence par présenter le budget prévisionnel pour l'année 2024-2025 (cf. document joint en annexe) correspondant à la période **du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 inclus**.

#### 1) Analyse générale

Le Trésorier débute par une analyse générale du budget prévisionnel, présentée dans les 4 dernières lignes du tableau joint.

#### ◆ Analyse du solde bancaire :

Ainsi, en date du 31 août 2024, dernier jour de l'exercice 2023-2024, le F.S.E. disposait sur son compte courant d'un **solde créditeur de 14 113,42 €**.

Ce montant est diminution par rapport au solde en date du 31 août 2023 qui était d'un montant de **15 327,95 €**.

#### ◆ Analyse générale des dépenses et des recettes :

Il convient de préciser les montants présentés dans ce budget prévisionnel s'appuient sur des **estimations** (notamment pour des projets de 2023-2024 renouvelés cette année), mais également sur des **devis** et **factures** fournis par les porteurs de projet demandant une subvention au F.S.E.

**Le montant total estimé des dépenses serait alors de - 10 728,87 €**, en baisse depuis l'année 2023-2024 dont le budget prévisionnel prévoyait un montant total des dépenses de **- 11 905,66 €**.

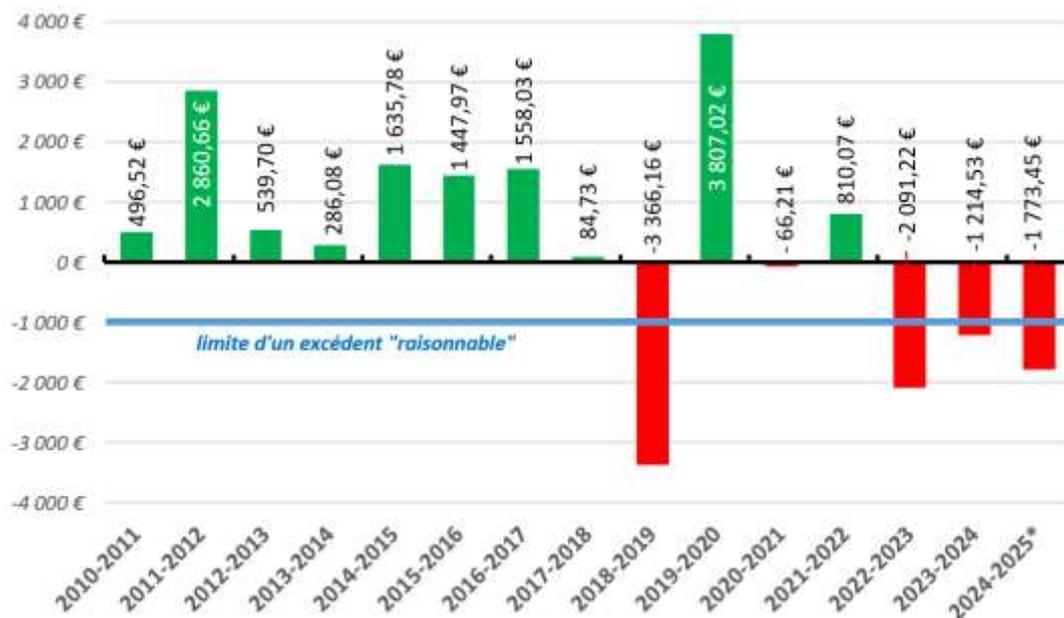
Par ailleurs, **le montant des recettes serait de 8 955,42 €**, en forte baisse depuis l'année dernière pour laquelle le budget prévisionnel prévoyait **11 430,28 €**.

### ◆ Analyse de l'excédent :

Au regard de ces dépenses et recettes, l'excédent (qui correspond à la **différence entre dépenses et recettes**) serait cette année de **- 1 773,45 €**.

De ce fait, l'excédent est en diminution depuis l'année dernière. Pour rappel, pour 2023-2024, il était d'un montant de **- 1 214,53 €** (cf. graphique suivant).

**Graphique de l'évolution de l'excédent du F.S.E. depuis 2010**



\* budget prévisionnel

Ainsi, pour 2024-2025, **l'excédent demeure toujours négatif, au-delà de la limite raisonnable de - 1 000 €** franchie pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. La situation réelle au 31 août 2025 sera certainement bien pire car il faudra tenir compte des demandes de subventions exceptionnelles déposées après l'élaboration du budget prévisionnel (environ **- 2 000 €** par an).

De ce fait, comme le répète le Trésorier depuis qu'il a pris ses fonctions en septembre 2022, **une rationalisation des dépenses s'avère indispensable** car l'Association ne peut tenir sur le long terme avec des dépenses très supérieures aux recettes et qui entament chaque fois plus les réserves financières.

**Peut-être une limitation des demandes de subventions exceptionnelles est-elle à envisager ?**

La Secrétaire s'inquiète du fait que cela risque de bloquer tous les projets qui sont élaborés en cours d'année.

Une enseignante propose que les projets bénéficiant de financements extérieurs tels que le Pass Culture ne soient plus prioritaires par rapport aux autres et/ou soient incités à ne plus solliciter le F.S.E.

Le Trésorier précise que le rôle du F.S.E. n'est pas de juger de l'intérêt pédagogique de tel ou tel projet. Il précise que la plupart des dépenses relatives à des projets correspondent au transport en bus qui ne bénéficie d'aucune aide financière extérieure.

Par conséquent, **les porteurs de projets seront désormais invités à fournir au F.S.E. davantage de précisions quant aux financements alternatifs possibles avant de bénéficier de toute subvention.**

## 2) Les cotisations

Le Trésorier rappelle ensuite que **les cotisations pour l'année scolaire 2024-2025 correspondent en fait à deux années scolaires différentes** :

		<i>Recettes</i>
<b>année 2024-2025</b>	cotisations encaissées depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	<b>225 €</b> (soit 15 cotisations)
<b>année 2025-2026</b>	cotisations encaissées en juin-juillet 2025 au moment de l'inscription et réinscription.	Montant estimé de <b>3 500 €</b>

Pour information, **le montant total des cotisations pour l'année scolaire 2024-2025 s'élève à 3 485 € (correspondant à 238 cotisations)**. Comme cela avait été rappelé lors de l'Assemblée Générale précédente, ce montant est **en baisse par rapport à l'année scolaire 2023-2024** pour laquelle le F.S.E. avait récolté **4 011 €** (correspondant à 267 cotisations).

## 3) Les subventions reçues

Par la suite, le Trésorier estime le montant des subventions reçues à **700,42 €** correspondant aux intérêts reversés par le Crédit Agricole en tant que sociétaire ainsi qu'à une subvention (de plus en plus hypothétique) de la DLVA.

## 4) Les ventes et actions diverses

Le Trésorier explique que le montant des recettes pour la catégorie « ventes et actions diverses » est en baisse depuis 2023-2024 car des recettes de **5 230 €** sont prévues pour 2023-2024, contre **7 035 €** pour 2023-2024.

Les dépenses prévues, quant à elles, sont estimées à **- 2 525 €**, soit le même montant que l'année dernière.

Ces sommes sont estimées à partir des dépenses et recettes des différentes actions de l'année 2023-2024 et sont réparties comme suit :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
→ récolte d'outils-scripteurs (stylos, feutres, Stabilos, ...) Terracycle		<b>30 €</b>
→ vente de café, de boissons et de viennoiseries lors de la réunion parents-professeurs du 23 novembre 2024	<b>- 25 €</b>	<b>50 €</b>
→ vente de gâteaux à la Foulée de Noël		<b>150 €</b>
→ vente de photos de classe	<b>- 2 500 €</b>	<b>5 000 €</b>

Le Trésorier précise que la vente de chocolats Doucet n'est plus possible. D'autres confiseurs ont été démarchés, sans succès.

## 5) Les frais de fonctionnement du F.S.E.

Le Trésorier estime par la suite le montant des frais nécessaires au fonctionnement de l'Association à **- 310 €**.

Ces frais sont en augmentation par rapport à 2022-2023, année pour laquelle le budget prévisionnel prévoyait **- 287 €**.

Le Trésorier propose alors d'examiner ces frais dans le détail.

### ◆ Les frais bancaires et d'assurance :

Cette année encore, en s'appuyant sur les montants payés lors de l'année précédente, le

Trésorier estime le montant des frais d'assurance auprès de la MAIF à **- 130 €** et ceux des frais bancaires auprès du Crédit Agricole à **- 30 €**.

Le Trésorier précise que le Crédit Agricole ne facture pas de frais de tenue de compte à ses sociétaires, mais que le F.S.E. doit néanmoins, en tant qu'Association, s'acquitter de frais bancaires.

#### ◆ Les dépenses de communication du F.S.E. :

Le Trésorier estime les dépenses de communication du F.S.E à **- 150 €**. Cette somme permettra par exemple l'achat de papeterie (classeurs, intercalaires et enveloppes).

### 6) Les subventions données pour les abonnements et l'achat de matériel

En outre, le Trésorier prévoit de financer une subvention totale de **- 2 660,71 €** pour des abonnements et de l'achat de matériel.

Cette somme est en diminution depuis 2023-2024 dont le budget prévisionnel prévoyait une dépense de **- 3 018,02 €**.

Le Trésorier présente alors le détail des subventions de cette catégorie :

	Dépenses
→ aménagement des lieux de vie collective du collège (salle de permanence, foyer et cour de récréation) en lien avec le CVC ( <i>déjà voté lors de la précédente Assemblée Générale</i> )	<b>- 450 €</b>
→ achat de nourriture et boissons pour le buffet du Bal des 3 <sup>ème</sup>	<b>- 320 €</b>
→ achat de décorations diverses ( <i>déjà voté lors de la précédente Assemblée Générale</i> )	<b>- 300,06 €</b>
→ abonnement à l' <i>Encyclopedia Universalis Junior</i> ( <i>déjà voté lors de la précédente Assemblée Générale</i> )	<b>- 472,14 €</b>
→ achat de matériel pour le dispositif « Devoirs faits » ( <i>déjà voté lors de la précédente Assemblée Générale</i> )	<b>- 140 €</b>
→ achat de matériel pour fabriquer des objets à vendre ( <i>déjà voté lors de la précédente Assemblée Générale</i> )	<b>- 528,51 €</b>
→ achat de matériel pour la classe ULIS, les AESH et les EBEP (Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers)	<b>- 300 €</b>
→ achat de matériel pour un moment convivial en 3 <sup>ème</sup>	<b>- 150 €</b>

### 7) Les subventions données pour les projets, sorties et voyages

Pour terminer, le Trésorier prévoit une dépense totale de **- 5 233,16 €** pour des subventions de projets, sorties et voyages.

Les dépenses sont ici également en forte baisse car le budget prévisionnel 2023-2024 prévoyait **- 6 075,53 €** dans cette catégorie.

Cela s'explique notamment par l'effort important mis dans la **recherche de financements alternatifs** au F.S.E tels que le Pass Culture gouvernemental, les subventions du Conseil Départemental pour des actions à l'intérieur du département des Alpes-de-Haute-Provence, ou encore les subventions du dispositif des « Cordées de la réussite ».

Le Trésorier propose ensuite d'examiner le détail des projets subventionnés :

#### ◆ Des projets à dominante culturelle et/ou artistique :

Le budget prévisionnel ici présenté prévoit de financer **- 1 350,33 €** pour plusieurs projets à dominante littéraire et/ou artistique :

	Dépenses
→ concert latino-américain	- 300 €
→ concours d'espagnol « El Campeonato »	- 300 €
→ prix « Mangawa »	- 130,33 €
→ sortie à Arles pour 2 classes de 6 <sup>ème</sup>	- 620 €

◆ Des projets à dominante scientifique :

Le budget prévisionnel prévoit par ailleurs de financer **- 1 518,83 €** pour des projets ou sorties à dominante scientifique :

	Dépenses
→ projet « Astronomie » pour les 3 <sup>ème</sup> ( <i>déjà voté lors de la précédente Assemblée Générale</i> )	- 635,83 €
→ concours « Drôles de maths »	- 200 €
→ projet « La fabrique à papier »	- 48 €
→ sortie à la Fête de la Science pour une classe de 4 <sup>ème</sup> ( <i>déjà voté lors de la précédente Assemblée Générale</i> )	- 130 €
→ sortie géologie pour les 6 <sup>ème</sup>	- 505 €

◆ Des projets à dominante citoyenne :

Le budget prévisionnel prévoit par ailleurs de financer **- 2 040 €** pour des projets ou sorties liées à la citoyenneté, à la mémoire ou à l'orientation.

	Dépenses
→ programme « pHARe » de lutte contre le harcèlement ( <i>déjà voté lors de la précédente Assemblée Générale</i> )	- 300 €
→ sorties au musée-mémorial du Camp des Milles d'Aix-en-Provence pour toutes les classes de 3 <sup>ème</sup>	- 1 060 €
→ sortie pour les élèves du CVC	- 680 €

Pour le programme pHARe, le Trésorier présente une somme plus importante que celle votée lors de la précédente Assemblée Générale pour financer le projet mené par les élèves ambassadeurs (décoration de l'escalier du bâtiment des arts en lien avec la lutte contre le harcèlement).

◆ Des projets à dominante sportive :

Pour terminer, le F.S.E. prévoit de subventionner **- 324 €** pour des projets sportifs :

	Dépenses
→ achat de barres énergétiques et de bouteilles d'eau pour a randonnée APPN des 6 <sup>ème</sup> ( <i>déjà voté lors de la précédente Assemblée Générale</i> )	- 63 €
→ stage VTT pour les élèves de la section sportive	- 261 €

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, le **budget prévisionnel 2024-2025 est adopté à l'unanimité.**

## 2) Examen de demandes de subvention urgentes

Aucune demande de subvention urgente n'ayant été proposée au Trésorier, celui-ci propose de passer directement au point suivant.

### 3) Organisation des actions 2024-2025

Le Trésorier propose désormais de faire un point d'étape sur l'organisation des actions à venir pour l'Association.

#### 1) Le stand lors de la réunion parents-professeurs

Cette année, la réunion parents-professeurs aura lieu le **samedi 23 novembre 2024 de 8h à 12h**.

Dans la salle du foyer, **le F.S.E. tiendra un stand où seront vendus de petits objets ainsi que du café et des viennoiseries**. La banderole achetée l'année passée sera ressortie pour l'occasion.

Des élèves seront missionnés pour parcourir les couloirs lors de la réunion pour proposer du café et des viennoiseries aux personnes qui attendent.

Le Trésorier propose alors de finaliser l'organisation de ce stand et rappelle ce qui avait été décidé lors de l'Assemblée Générale précédente :

<b>PÔLE LOGISTIQUE</b>		
<i>Mission</i>	<i>Responsable(s)</i>	<i>Remarque(s) et avancement</i>
→ Démarchage des boulangeries du secteur (achat d'une soixantaine de mini-viennoiseries)	Mme SCUITTI et Maëlle SCUITTI	→ Mini-viennoiseries commandées auprès de la boulangerie « Pain & Sucre » pour 30 €. Mme SCUITTI ira les chercher samedi matin.
→ Achat de café, thé et boissons. → Achat de dosettes de sucre.	Mme SCUITTI et Maëlle SCUITTI	→ Mme SCUITTI apportera tout samedi matin.
→ Achat de gobelets, serviettes et touillettes	Mme GUILLOT	→ Fait.
→ Prêt de la machine à café	Cantine du collège	→ À voir avec le chef cuisinier de la cantine.

<b>PÔLE COMMUNICATION</b>		
<i>Mission</i>	<i>Responsable(s)</i>	<i>Remarque(s) et avancement</i>
→ Réalisation d'affiches pour informer les parents dans le collège	M. FOURMANN	→ Fait.
→ Diffusion d'un message de rappel sur Pronote quelques jours avant la réunion	M. FOURMANN	→ Fait.
→ Rédaction d'un article sur le blog du F.S.E. et sur le site du collège après la réunion	M. FOURMANN	→ À faire après la réunion une fois que les comptes auront été faits.

<b>PÔLE VENTE</b>		
<i>Mission</i>	<i>Responsable(s)</i>	<i>Remarque(s) et avancement</i>
→ Tenue du stand dans la salle du foyer → Provision du fond de caisse	Mme GUILLOT	→ Mme GUERRA s'est portée volontaire pour également tenir le stand. Mme SCUITTI viendra également à 8h.
→ Distribution de viennoiseries et/ou de boissons dans les couloirs pour les personnes qui attendent	Jade FLOUQUET-AYALA Maëlle SCUITTI Émilie GONZALES Élèves du C.V.C.	→ Les filles viendront à 8h et iront récupérer boissons et viennoiseries pour les vendre dans les couloirs.

## 2) La vente de gâteaux lors de la Foulée de Noël

Cette année encore, le F.S.E. tiendra un **stand de vente de gâteaux faits maison lors de la compétition de la « Foulée de Noël » le samedi 7 décembre 2024.**

Mme MANSUY, parent d'élève, a effectué les démarches auprès de la Mairie d'Oraison et des organisateurs de la « Foulée de Noël » pour obtenir un stand bien placé.

Par ailleurs, comme l'année dernière, la vente de boissons ne sera pas proposée afin de ne pas faire de concurrence aux débits de boisson d'Oraison.

Pour terminer, lorsqu'il disposera de tous les éléments, le Trésorier M. FOURMANN se chargera d'**informer les familles** par Pronote, par le blog ENT du F.S.E., par le site du collège et par affichage dans et devant le collège.

Le stand sera tenu par Mmes MANSUY, GOUIN, FLOUQUET-AYALA et BOTOSEZZY, parents d'élèves.

## 3) La vente de chocolats de Noël

Pour terminer, le Trésorier se propose d'aborder la vente de chocolats de Noël organisée par M. CROCITTI, enseignant.

M. CROCITTI a démarché les confiseries Doucet à Oraison et Manon à Peyruis. Elles ne souhaitent pas proposer de la vente en gros auprès du collège.

Mme MANSUY a démarché la maison Flauto et a également essuyé un refus.

**La vente de chocolats de Noël est donc annulée.**

## 4) Questions et remarques diverses

Aucune question ni remarque diverse n'étant formulée, la séance est levée à 17h45.

**La prochaine Assemblée Générale ordinaire aura lieu au printemps 2025.**

La Présidente,  
F. GUILLOT



Le Trésorier,  
K. FOURMANN



La Secrétaire,  
N. SOUBEYRAND

